

Le **20 octobre** prochain, auront lieu les **élections** des représentants des personnels qui siègeront aux **Comité Technique Local & Comité Technique Ministériel** ainsi qu'aux **Commissions Administratives Paritaires Locales et Nationales** afin d'y défendre les intérêts des agents

Mais, à quoi sert un Comité Technique ?

Plusieurs fois par an, le Comité Technique Local se réunit pour examiner notamment :

- ⇒ les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services (emplois, horaires...);
- ⇒ la répartition du budget de la DDFiP de l'Aube ;
- ⇒ les évolutions technologiques et les méthodes de travail mises en œuvre dans les services ;
- ⇒ les conditions de travail des agents ;
- ⇒ l'égalité professionnelle hommes/femmes et de la lutte contre les discriminations ;
- ⇒ la formation professionnelle.

Les résultats aux élections détermineront aussi quelles organisations syndicales vous représenteront :

- ⇒ Au **Comité Technique de Réseau (CTR)** : mêmes compétences que le CTL, mais au niveau de la DGFIP.
- ⇒ Au **Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS)** : arbre de Noël, actions de prévention et consultations juridiques dépendent par exemple des décisions prises au CDAS.
- ⇒ Au **Comité d'Hygiène et de Sécurité Départemental Inter directionnel (CHS-DI)** : on y décide des actions de prévention des risques professionnels à mettre en place.

Ces deux dernières structures disposent de leurs propres crédits (conséquents) depuis les grèves de 1989. Ces sommes doivent continuer à **profiter aux agents** des Ministères économiques et financiers, à une époque où les Directions pourraient vouloir se réappropriier « en direct » ces crédits pour boucler leurs budgets de plus en plus restreints.

Et les CAP, elles servent à quoi ?

Elles servent à **défendre tous les agents tout au long de leur carrière.**

La CAP Locale, installée dans chaque département, est celle à laquelle on a recours le plus souvent. Plusieurs fois par an, elle examine notamment :

- ⇒ des **mutations internes** au département,
- ⇒ des **révisions de l'évaluation / notation,**
- ⇒ des **refus de temps partiel,**
- ⇒ des **listes d'aptitude,**
- ⇒ des **avancement de grade,**
- ⇒ de tous les problèmes concernant **la vie des agents** dans l'exercice de leurs fonctions.

⇒ Les élus en CAP participent également à la **Commission de Réforme** afin de défendre vos droits en cas d'accident de service ou de mise à la retraite pour l'invalidité.

Les CAP Nationales traitent de problèmes similaires en appel, ou de problèmes traités uniquement au niveau national.

Mais je peux me défendre tout seul !

Non, car les CT Locaux et les CAP Locales ont été créés pour défendre les agents. **Aucun agent ne peut plaider sa cause lui-même dans ces instances.**

Aucun agent ne peut affirmer qu'il n'aura jamais affaire à l'un ou à l'autre. Il pourrait en avoir besoin indépendamment de sa volonté...

FO a toujours siégé aux CT et aux CAP

Les représentants de Force Ouvrière reçoivent une formation sérieuse et rendent compte précisément de tous les travaux des CAP et CTL.

FO DGFIP privilégie l'action efficace, sans démagogie, en considérant que le syndicat doit écouter, informer et défendre les droits de tous les agents

Les collègues présentés par Force Ouvrière partagent cette conception d'un syndicalisme indépendant, d'un syndicalisme de négociation dans le respect de tous.

Imaginer pouvoir négocier soi-même ses droits individuels est une illusion !

Les droits collectifs profitent individuellement à tous !

C'est pourquoi, le 20 octobre

**Vous choisirez de donner votre voix pour une
défense impartiale et efficace :**

votre voix ira à **FO-DGFIP !**

